



David Maillard <david.maillard@7vallees.fr>

**Fwd: Réunion examen conjoint - Déclaration de projet PLUi de l'Hesdinois**

1 message

David Maillard <david.maillard@7vallees.fr>  
À : David Maillard <david.maillard@7vallees.fr>

1 février 2024 à

**De :** Faivre Picon Fanny [mailto:Faivre.Picon.Fanny@pasdecals.fr]  
**Envoyé :** mercredi 30 mars 2022 17:24  
**À :** Helene Schoonheer <helene.schoonheer@7vallees.fr>  
**Cc :** Deldreuve Ludovic <Deldreuve.Ludovic@pasdecals.fr>; Masset Ludovic <Masset.Ludovic@pasdecals.fr>; Fresko Cedric <Fresko.Cedric@pasdecals.fr>; Coquel Trefert Lydie <Coquel.Trefert.Lydie@pasdecals.fr>; Curdy Arnaud <Curdy.Arnaud@pasdecals.fr>; Bielfeld Matthieu <Bielfeld.Matthieu@pasdecals.fr>  
**Objet :** Réunion examen conjoint - Déclaration de projet PLUi de l'Hesdinois

Bonjour,

Par courrier du 23 février 2022, vous avez envoyé au Département les documents relatifs à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'Hesdinois. Une réunion d'examen conjoint aura lieu le 31 mars. Vous trouverez ci-dessous les éléments relevant de la compétence départementale à prendre en compte dans le cadre de cette procédure.

La procédure vise la réalisation d'un projet de développement économique sur les communes de Grigny et Le Parcq.

Le projet se décompose en 2 parties :

- Sur la commune de Grigny, la délocalisation d'une entreprise de transport actuellement située dans le village

Ce projet nécessite le passage de parcelles actuellement en zone A (agricole) en zone AUe (à urbaniser, à vocation d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de services, unités relais, pépinières d'entreprises) sur une superficie de 5 ha.

- Sur la commune de Le Parcq, la création d'un secteur d'un seul tenant pour implanter des activités économiques, 2 entreprises étant déjà implantées à proximité

Pour ce faire, 2 parcelles actuellement en zone A doivent être affectées à la zone AUe. Les STECAL préexistants sur ce secteur seraient supprimés au profit d'une zone UE (urbanisé à vocation économique et équipements collectifs).

Le projet vise à créer un nouveau secteur dédié au développement économique sur une superficie totale de 20,3 ha. Seul le projet de l'entreprise Blanchard à Grigny est identifié dans la déclaration de projet, ce qui ne permet pas d'apprécier tous les enjeux de cette déclaration de projet.

Par ailleurs, l'aménagement d'accès, voies nouvelles et leurs débouchés doit être adapté au mode d'occupation des sols envisagé et ne pas nuire à la sécurité et à la circulation.

Le projet se situe de part et d'autre de la RD 349 hors agglomération. Cet axe est le seul axe (dit secondaire) desservant la zone projetée, aucun accès n'étant autorisé sur la RD 939 (dit primaire). Un examen partenarial plus approfondi entre acteurs publics (Département, EPCI) sera nécessaire pour la conception et le financement d'aménagement sécuritaire pour les accès primaires et doux sur ce réseau secondaire. Cet aménagement partenarial intégrera les conditions de circulation actuelles (trafic existant, accès actuels aux entreprises) et les conditions de circulation projetées liées au développement du site envisagé (flux généré par l'extension des zones et leurs activités, exploitation des futurs sites, aménagements modes doux). Ce travail a pour objectif de limiter la démultiplication des effets négatifs sur la sécurité routière par la création de multiples accès directs de part et d'autre de la RD 349 et de répondre à un éventuel schéma ou plan territorial local de déplacements et modes doux.

L'une des parcelles du projet est concernée par un projet de déviation de la RD939, jouxtant le « triangle » à l'Est du secteur. L'emprise de ce projet avait été revue suite à une concertation en 2018 entre le Département et la Communauté de Communes, en vue de l'implantation de l'entreprise Blanchard initialement prévue dans ce « triangle ». Vous trouverez pièce jointe divers documents relatifs à cet historique.

Pour rappel, ce projet vise à raccorder à cet endroit l'actuelle RD939 mise à 2x2 voies et le contournement de la traversée de Le Parcq. Il est toujours en phase d'étude et non opérationnel à cette date.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

**Fanny FAIVRE-PICON**

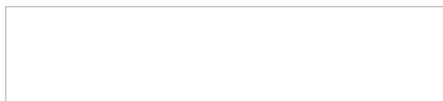
Gestionnaire de dossiers

Service Développement territorial

Direction du Développement, de l'Aménagement, de l'Environnement

03 21 21 91 58

Rue Ferdinand Buisson



62018 Arras  
Cedex 9

---

17 pièces jointes

 **Pas-de-Calais**  
Le Département **image006.jpg**  
28K


**pasdecalais.fr** **image010.png**  
12K

 **image023.jpg**  
3K

 **image025.jpg**  
3K

 **image027.jpg**  
3K


 **image029.jpg**  
3K

 **image014.wmz**  
1K

 **Pas-de-Calais**  
Le Département **image001.jpg**  
6K


**pasdecalais.fr** **image003.jpg**  
2K

**image005.png**  
1K

 **image007.jpg**  
1K

 **image009.jpg**  
1K

 **image011.jpg**  
1K

 **image013.jpg**  
1K

 **courrier M.Deray (CC 7 Vallées) pour foncier 7-10-2018.pdf**  
440K

 **echangeur Le Parcq.pdf**  
3653K

 **emprise Le Parcq.pdf**  
3417K